



CHEMINS DE SELECTION

SPORTS DE GLACE

JO VANCOUVER 2010

CHEMINS DE SELECTION SPECIFIQUES AUX JEUX OLYMPIQUES 2010

Le Président de la FFSG soumet au Bureau Exécutif (BE) pour approbation, le présent document qu'il leur a été transmis par le DTN.

Après validation du Bureau Exécutif (BE) de la FFSG, au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres, le Président est responsable de l'inscription des athlètes aux Compétitions Internationales et Championnat ISU et de la proposition de sélection à la CNSHN des athlètes qui représentent la FFSG aux Jeux Olympiques.

Pour l'ensemble des disciplines Olympiques, le Président et le DTN proposent à la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNSHN) une liste nominative des athlètes pour validation. La CNSHN donne un avis sur la conformité des propositions nominatives au regard des règles fédérales de sélection validées pour les Jeux Olympiques.

Le CNOSF inscrit aux Jeux olympiques de Vancouver les sportifs sélectionnés

Préambule :

Les athlètes de la FFSG doivent avoir pris connaissance du « guide de l'athlète » édité par le CNOSF et s'engage en outre à :

- respecter la Charte du Comité International Olympique,
- respecter les dispositions réglementaires en vigueur relatives au suivi médical pour les sportifs de haut niveau,
- avoir un comportement conforme à l'éthique de la FFSG et à l'esprit de l'équipe de France Olympique,
- participer à l'intégralité de la programmation sportive planifiée par la DTN,
- ne pas participer du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la fin des JO, sauf autorisation exceptionnelle délivrée par le DTN, à des compétitions professionnelles et/ou à des galas

Le DTN se réserve la possibilité de faire toutes propositions qui s'imposent à la CNSHN afin de renforcer le potentiel de l'équipe de France Olympique.

Le DTN veillera à ce que l'ensemble des chemins de sélection soit en conformité avec les dispositions techniques, réglementaires et statutaires des Fédérations Internationales concernées.

La Fédération communique le chemin de sélection aux membres du collectif de l'équipe de France (Site internet FFSG, courriel) dès validation de l'ensemble des documents et de la procédure par la CNSHN.

Le BE de la FFSG a validé ces « chemins de sélection » en date du 27 juin 2009.

PATINAGE ARTISTIQUE ET DANSE SUR GLACE

Date

Du 12 au 28 février 2010 à Vancouver (CANADA)

Quotas

A partir des quotas acquis lors des Championnats du Monde 2009.

2 places en patinage artistique homme, 2 places en danse sur glace, 1 place en couple artistique

En Patinage Artistique Féminin, l'obtention d'un quota Olympique pourra s'obtenir lors du tournoi international d'Obersdorf, du 24 au 27/09/09.

Les quotas obtenus ne sont pas nominatifs mais accordés à la nation.

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales ISU 2008

Principes de Sélection

Seuls les patineurs engagés en Grand Prix senior 2009 peuvent participer aux chemins de sélections olympiques.

Un patineur classé dans les 6 premiers du classement mondial des Grands Prix 2009, à l'issue des 6 Grands Prix, est présélectionné d'office par la fédération. Si plusieurs patineurs français sont classés parmi les 6 premiers du classement mondial des Grands Prix 2009, le choix de la FFSG s'effectuera en tenant compte du classement de la Finale des Grands Prix 2009 et de la place déjà pré réservée à Brian Joubert en patinage artistique, et à Isabelle Delobel et Olivier Schoenfelder en danse sur glace.

Pour les patineurs ne rentrant pas dans les 6 premiers au classement mondial des Grands Prix 2009, la sélection aux JO se fera grâce au classement obtenu aux championnats de France élite 2009.

La liste définitive que proposera le DTN tiendra donc compte des places pré réservées (Brian Joubert en patinage artistique, et à Isabelle Delobel et Olivier Schoenfelder en danse sur glace), des places

acquises lors de la Finale des Grands Prix, et si nécessaire, du classement obtenu lors du Championnat de France Elites 2009.

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

BOBSLEIGH - LUGE - SKELETON

Date

Du 8 au 28 février 2010 Vancouver (Canada)

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales des FI.

Quotas

Les Quotas sont nominatifs pour la luge, le skeleton et les pilotes de bobsleigh.

Des tests de sélection détermineront la hiérarchie des pousseurs.

Les quotas sont déterminés grâce au classement mondial FIBT.

Principes de sélections

Un lugeur, un skeletonneur ou un pilote de bobsleigh faisant un podium en coupe du Monde durant la saison 2009-2010 est présélectionné d'office par la Fédération

Pour les pilotes de bobsleigh et les skeletonneurs :

- Se placer dans les 15 premiers du classement Coupe du Monde de la FIBT à 2 par nation.
- Se classer dans les 10 premiers au Championnat d'Europe à Igls (Autriche) à 2 par nation.

Les pousseurs:

- La sélection définitive des pousseurs sera déterminée en fonction, notamment, des résultats en compétitions internationales et, si nécessaire, d'un test de sélection après les Championnats d'Europe 2010.

Les lugeurs :

- 3 fois dans les 15 premiers lors 6 premières Coupes du Monde à 2 par nation
- Dans les 15 premiers des Championnats d'Europe à Sigulda à 2 par nation

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

CURLING

Date

Du 8 au 28 février 2010 à Vancouver (Canada)

Quotas

Déterminés selon le classement mondial de la FI des 3 dernières années.

Le quota n'est pas nominatif, mais obtenu par la nation.

Hommes : 1 équipe (5 individus)

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales de la FI.

Principes de Sélection

L'équipe de France (Chamonix) représentée par :

- Thomas DUFOUR
- Tony ANGIBOUST
- Richard DUCROZ
- Raphael MATHIEU

- Jan DUCROZ

est pré sélectionnée par la FFSG pour les Jeux Olympiques.

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

PATINAGE DE VITESSE GRANDE PISTE

Dates

Jeux Olympiques du 12 au 28 février 2010 à Vancouver (CANADA)

Quotas

Les quotas seront établis lors des compétitions prédéfinies de la coupe du Monde 2009 -2010 (Compétitions de Qualifications de Sélections Olympiques (SOQC))

Les quotas peuvent être obtenus :

- soit par classement par points en coupe du Monde par discipline Olympique,
- soit par temps réalisés.

Les quotas sont obtenus pour la nation et ne sont pas nominatifs

Distances Olympiques

Hommes : 500m, 1000m, 1500m, 5000m, 10 000m

Femmes : 500m, 1000m, 1500m, 3000m, 5000m

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales ISU 2008.

Principes de sélections

Etre classés parmi les 16 premiers du classement mondial par distance olympique. Si plusieurs patineurs répondent à ces critères, la hiérarchie des patineurs se fera grâce au classement mondial dans chacune des distances olympiques.

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

PATINAGE DE VITESSE SHORT TRACK

Dates

Jeux Olympiques du 12 au 28 février 2010 à Vancouver (CANADA)

Quotas

Les quotas seront établis lors des 2 Coupes du Monde 2009 fixées par la FI.
Les quotas sont obtenus pour la nation et ne sont pas nominatifs

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales ISU 2008.

Principes de sélections

Individuels :

Pour prétendre à la présélection Olympique en individuel sur une distance, il faut avoir été classé au moins une fois dans les 16 premiers sur cette distance (18 pour le 1500m) lors des 4 Coupes du Monde 2009.

Un patineur faisant un podium en Coupe du Monde durant la saison 2009-2010 est présélectionné d'office par la FFSG aux Jeux Olympique.

Si plusieurs patineurs se sont classés parmi les 16er sur une même distance, la présélection de la FFSG tiendra compte du classement des patineurs concernés, établie à partir de la somme des 2 meilleures places obtenues en Coupes du Monde.

Si le nombre de patineurs présélectionnés est supérieur à 3, la sélection se fera au regard du meilleur classement obtenu lors de l'une des 4 Coupes du Monde.

Relais :

Choix définitif des patineurs qui composeront le relais Olympique :

- la priorité est donnée à tout patineur ayant acquis sa présélection JO en compétitions individuelles lors des Coupes du Monde 2009.

Il n'y a pas de minima individuel requis pour participer au relais.

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.